

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 27 mars 2026

Notre collègue n'est pas un assassin.

Dans le cadre du procès sur la mort d'Olivio Gomes dans les Yvelines, UN1TÉ prend acte du verdict prononcé par la cour d'assises de Versailles.

Une peine criminelle de 10 ans de réclusion a été prononcée à l'endroit de notre collègue Gilles G.

Le policier n'est pas au-dessus des lois, néanmoins en l'espèce il s'agit d'un policier qui exerçait ses fonctions, qui a agi face à une menace et qui n'a jamais eu l'intention d'être un meurtrier.

UN1TÉ exprime son soutien total à notre collègue dont le conseil a annoncé faire appel immédiatement.